

Le mouvement catholique

AU CANADA

Les paroissiens de St-Ignace de Loyola, après avoir très vivement affligé leur dévoué curé, viennent de lui donner une grande consolation en faisant leur soumission pleine et entière à l'archevêque de Montréal, ce qui leur a valu de voir lever l'interdit qui pesait sur leur paroisse. Dans un pays de foi comme le Canada catholique, des scandales de ce genre ne peuvent vraiment pas durer.

Répondant à une observation du *Soleil*, notre confrère du *Manitoba* dit excellemment :

Il est bien vrai qu'au Manitoba, Joe Martin, de concert avec M. Greenway, a chassé des écoles le prêtre catholique. Mais il n'est pas vrai que M. Laurier l'y ait réinstallé. La preuve, c'est qu'à Lorette, paroisse voisine de Saint-Boniface, le curé a été vivement réprimandé parce que, pour la convenance des enfants, il était allé confesser ces petits enfants à la maison d'école, un jour de classe, mais à des moments où l'institutrice n'enseignait point. Aux réprimandes le gouvernement ajouta que la suppression des octrois serait la punition de cette violation de la loi.

Le prêtre a le droit d'entrer dans le local de l'école après les heures de classe, mais ceci ne constitue pas la réinstallation du prêtre dans l'école.

L'école et la maison d'école sont deux choses différentes.

Pour que le prêtre fût vraiment réinstallé dans l'école, il faudrait que celui-ci pût à n'importe quel moment du jour y entrer sans entrave et y exercer son ministère. Or, cette faculté lui est refusée par la loi et par les règlements.

La seule chose que M. Laurier ait fait, c'est de conclure le règlement de 1896. Or, ce règlement est condamné par Rome.

Où donc est en tout ceci la réinstallation du prêtre dans l'école ?

En d'autres termes, où donc est la restauration dans l'école des principes catholiques en matière d'éducation ?

Il n'y en a aucune trace.

Par contre les principes de l'école neutre y sont affirmés de façons diverses.